



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 64820

Texte de la question

M. Martial Saddier attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les annonces concernant la réforme du permis C dit permis poids lourds. En effet, le Gouvernement envisage une grande phase de concertation entre l'éducation nationale et la filière professionnelle dans le cadre d'une réforme des épreuves pratiques de ce permis, afin d'améliorer l'intégration de cet examen au sein des formations initiales des candidats (CAP, BEP, Bac Pro). Les épreuves pourraient également ne plus être passées devant des inspecteurs du permis de conduire mais devant des examinateurs agréés. Il souhaite connaître les intentions du Gouvernement quant à la mise en œuvre de cette réforme.

Données clés

Auteur : [M. Martial Saddier](#)

Circonscription : Haute-Savoie (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64820

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 septembre 2014](#), page 7995

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)